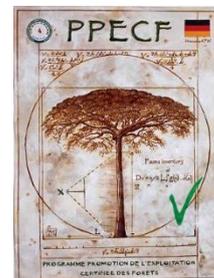




COMMISSION DES
FORETS
D'AFRIQUE CENTRALE
COMIFAC

PROGRAMME DE
PROMOTION DE
L'EXPLOITATION CERTIFIEE
DES FORETS
PPECF



FICHE D'INTERVENTION PPECF

L'intervention

Etude réduction de la fiscalité compensée

N° contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	N° DNO	Date ANO	Date contrat	Durée	Date fin
C164	Tous	Alain KARSENTY	214	NA	08/07/2019	3 mois	6/10/19
Contribution PPECF € : 44.995			Budget total € : 44.995			TDR C164	

Principaux résultats attendus

Pour l'OS 1 : Établir l'état des lieux de la fiscalité existante dans trois pays prioritaires (Gabon, Cameroun, Congo) où opèrent des entreprises certifiées :

- État des lieux de la fiscalité forestière comprenant les taux d'imposition, les taux de recouvrement et les recettes collectées pour les trois taxes forestières principales (surfaces, abattage, exportation) pour les trois derniers exercices ;
- liste des arrangements fiscaux dérogatoires (faits générateurs) et, si disponibilité de l'information, identification des bénéficiaires et des montants concernés sur les trois derniers exercices ;
- prise de contact préalable (courriel) avec les parties prenantes (Ministères des Finances, Coordonnateur des fonds forestiers) et avec le Directeur Exécutif de l'ITIE.

Pour l'OS 2 : simuler le coût pour les États de différents scénarii de baisse pour un objectif donné de surfaces certifiées :

- Explication et justification des hypothèses (e.g. niveau de la redevance de superficie fixée par appel d'offres au Cameroun, composition et volume des récoltes pour la taxe d'abattage, rendement matières à la transformation, composition des exportations ...) ;
- ensemble de simulations (avec les fichiers Excel correspondants) quantifiant les taxes théoriques et les coûts correspondant aux différents scénarii de réduction fiscale ;
- simulations affinées prenant en compte les informations sur les situations fiscales dérogatoires et différentes hypothèses quant à leur évolution possible dans un nouveau régime fiscal.

Pour l'OS 3 : À l'aide des simulations chiffrées, rencontrer différents responsables administratifs ou politiques dans chacun des 3 pays, pour les sensibiliser à cette proposition et recueillir leurs réactions :

- Identification préalable des responsables administratifs ou politiques sollicités dans les 3 pays ;
- argumentaire écrit en faveur des RFC ;
- comptes rendus d'entretien avec les responsables rencontrés ;
- proposition d'une feuille de route.

Objectifs et principaux résultats

Contexte et objectifs de l'intervention

La certification de gestion forestière responsable (type FSC ou PAFC, constitue aujourd'hui une des meilleures garanties de conformité aux réglementations, tout en incitant les entreprises à ne pas limiter leurs efforts aux seules exigences légales/administratives dans les domaines sociaux et écologiques. En favorisant une gestion à long terme des ressources boisées et le maintien d'un capital naturel, la certification réduit la menace d'une de grands espaces naturels à d'autres usages plus rémunérateurs, bien que la filière bois, soit encore considérée comme le 2^{ème} employeur, après la fonction publique.

La certification constitue également un instrument de gouvernance du secteur privé. Elle ouvre de nouveaux marchés aux entreprises ou permet de conserver, à l'heure de la transition écologique mondiale, de conserver certains marchés. Il faut donc considérer la dimension de bien public de la certification.

Ainsi, malgré les problèmes de gouvernance que connaissent les pays d'Afrique centrale, les surfaces certifiées ont atteint 5,6 millions ha en 2016 dans la sous-région, soit plus que les surfaces de forêts naturelles certifiées FSC en Amazonie ou dans le Sud-Est Asiatique. En 2018, cependant, les surfaces certifiées ont reculé¹ et ne représentaient plus que 4,5 M ha (double certification non comptée). Mais la quasi-stagnation des surfaces certifiées depuis 2011 qui a précédé cette baisse, témoigne des difficultés qu'ont les entreprises à vendre leur bois certifié à un prix supérieur sur des marchés de plus en plus situés dans les pays émergents.

En outre, les politiques d'achat de bois légal dans l'Union Européenne n'ont pas favorisé l'essor de la certification, les obligations de « diligence raisonnée » auxquelles sont soumis les importateurs étant les mêmes pour les bois certifiés ou non. De ce fait, de nombreuses entreprises préfèrent s'en tenir à des certifications de légalité, lesquelles ne vont pas aussi loin que les certifications de gestion forestière en termes d'amélioration continue des pratiques et de fermeture des « failles » des normes légales². Mais une nouvelle dynamique favorable à la certification, pourrait émerger, liée à la volonté grandissante de la Chine (qui absorbe 60 % des exportations du bois du bassin du Congo) de s'approvisionner en bois certifié ou au minimum légal, qu'il conviendrait d'accompagner par des mesures institutionnelles.

L'intervention avait pour but de préparer différents scénarii chiffrés des niveaux de réduction (et des compensations financières) possibles de la fiscalité forestière existante dans les pays concernés, à partir des caractéristiques moyennes d'une entreprise fictive pour différentes surfaces certifiées, et sensibiliser les responsables politiques des pays producteurs suivant les propositions optimales. Suivant les conclusions de l'étude, les trois pays concernés à savoir le Cameroun, le Congo et le Gabon, ont des surfaces forestières assez comparables, mais la fiscalité forestière génère des niveaux très différents de recettes. Dans les pays qui conservent des volumes significatifs d'exportation de grumes, la majorité des recettes découlent de ce flux d'exportation de bois brut. Différents scénarios d'abattement fiscaux ont été réalisés, si des bailleurs de fonds sont prêts à le financer, un accord de réduction compensée de la fiscalité forestière (RCF) serait à rechercher.

[Lire la suite...](#)

Commentaires de la Cellule de gestion du PPECF

La stratégie du PPECF vise à accroître le nombre d'entreprises certifiées en Afrique centrale. Ceci passe par le maintien ou l'amélioration de la compétitivité des entreprises certifiées, et la réduction de la concurrence déloyale d'une exploitation non ou mal régulée et le commerce de bois illégal.

L'étude a ainsi permis, de faire l'état des lieux de la fiscalité existante dans les trois pays prioritaires (Gabon, Cameroun, Congo) où opèrent des entreprises certifiées, d'identifier et caractériser les arrangements fiscaux dérogatoires existants (exemptions partielles de taxes), sur cette base, simuler le coût pour les États de différents scénarii de baisse pour un objectif donné de surfaces certifiées³. Le coût étant proportionnel aux surfaces certifiées, il serait alors possible d'extrapoler le coût pour d'autres surfaces différentes.

¹ L'abandon de concessions certifiées FSC par les groupes Rougier et Wijma au Cameroun, et leur reprise par des opérateurs économiques moins intéressés par la certification est à l'origine de cette baisse.

² Voir : Cerutti, P.O., Nasi, R., Tacconi, L., 2008. Sustainable forest management in Cameroon needs more than approved forest management plans. *Ecology & Society* 13 (2);

³ On propose de simuler les coûts correspondants à une concession hypothétique de 3 millions ha certifiés dans chacun des trois pays, avec des scénarii de réduction de, respectivement, 30%, 50% et 100 % des taxes forestières

Autres interventions PPECF en rapport avec l'Action

Titre de l'intervention	N° contrat	Prestataire (s)	Bénéficiaire (s)	Budget (€)	
				Total	Contribution du PPECF
Formation à l'intelligence économique et fiscalité forestière (CMR)	C234	CIRAD CIFOR	Tous	9 703	9 703

Quelques références utiles

[Incitations fiscales pour une meilleure gestion des forêts et une production agricole zéro-déforestation en Afrique centrale et de l'ouest.](#)

Cet article présente l'analyse de processus en cours sur la question des incitations fiscales environnementales. Puis examine les implications d'une gestion dynamique des mécanismes de bonus-malus à partir de simulations de l'adoption progressive de la certification par les producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. Ensuite, les risques pour certaines catégories de producteurs (gagnants versus perdants), et enfin, les perspectives offertes par des taxations différenciées en fonction de la durabilité des modes de production (gestion forestière).

[Le rôle controversé de la fiscalité forestière dans la gestion des forêts tropicales. L'état du débat et les perspectives en Afrique centrale.](#)

Le débat au cœur des réformes concerne moins le niveau absolu des taxes et redevances que le choix de combinaisons optimales de taxes, couplées avec de nouvelles modalités d'accès aux ressources forestières. Dans cette perspective, le contrôle forestier, les taxes et d'autres instruments économiques forment un système. Le caractère verticalement intégré des principales sociétés forestières en Afrique centrale oblige à prendre en compte la transformation industrielle du bois et son potentiel d'innovation qui conduit à une différenciation des niveaux de rente entre les opérateurs. Ainsi, la fiscalité, appuyée par une réglementation appropriée, peut contribuer à nourrir un processus de sélection favorable à une meilleure efficacité des entreprises forestières.

[Comment préserver les forêts tropicales](#)

[Mission de réorientation de l'intervention intitulée « Meilleure prise en compte de la certification dans les processus APV-FLEGT ».](#)

Outre la complexité de son montage technique et financier, l'Intervention C127 porte sur des actions difficiles à mesurer tant dans l'implication de la maîtrise d'œuvre que dans les résultats devant être obtenus sur le long terme. Cette mission a tenté de réorienter l'Action, par des recommandations.

[RDUE, ce qu'il faut retenir pour la filière bois](#)

[Manuel de procédure d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et guide associé](#)

[Document de travail et liste de contrôle adaptés aux exigences des grilles de légalité de l'APV/FLEGT Cameroun](#)

[Pour une amélioration de la durabilité des plans d'aménagement forestiers en Afrique Centrale](#)

[Impacts sociaux de la certification du Forest Stewardship Council](#) (Évaluation dans le bassin du Congo)

Publié par le CIFOR, le document évalue si la mise en œuvre de la certification FSC dans les UFA dans trois pays du bassin du Congo a eu des effets positifs supplémentaires sur (1) les conditions de travail et de vie des salariés des entreprises forestières et de leurs familles, (2) l'efficacité et la légitimité des institutions mises en place pour réguler les relations entre les sociétés forestières et les communautés avoisinantes, et (3) les droits des populations locales et leurs usages coutumiers des forêts.

Liens vers la bibliothèque documentaire *Tashmetum*

[[exploitation](#) ; [gouvernance](#) ; [fiscalité forestière](#) ; [incitation forestière](#) ; [taxation](#) ; [activité illégale](#)]